

## Avis de consultation Projet QC-2024-01

Janvier 2024

### Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (la « NERC »);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (le « NPCC »);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

**Période de consultation :** du 15 janvier 2024 au 26 janvier 2024.

### Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des parties prenantes sur les normes de fiabilité suivantes en vue de leur éventuel retrait par la Régie :

#### Normes à retirer :

- IRO-005-3.1a – Coordination de la fiabilité - Exploitation de la journée en cours
- TOP-002-2.1b – Planification de l'exploitation en situation normale

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et des impacts des normes de fiabilité dont le retrait est proposé dans le présent document. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire de commentaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<http://www.hydroquebec.com/transenergie/fiabilite/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quelle norme et document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

### Documents

- Sommaire des normes à retirer, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;